



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 5 Juin 2024.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240605-HA_RA_2024_002-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS
Direction de l'Autonomie
Habitats adaptés

ARRÊTÉ N° DGAS - HA - RA - 2024 - 002

**Fixant la tarification 2024 de la résidence autonomie « La Martinière »
Située à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, gérée par l'Association Missions Père Cestac**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES,

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.314-1 et suivants, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
VU de décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2024 à la Résidence Autonomie « La Martinière » - 586 route de l'Adour - 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et accueillant des personnes âgées, est fixée comme suit :

Logement T2 : **41,05 € par jour.**

ARTICLE 2 : Pour 2024, le montant des charges brutes est arrêté à **280 680 €.**

ARTICLE 3 : Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site de la collectivité. Monsieur le Directeur adjoint de la Solidarité départementale, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le - 4 JUIN 2024

X.F. _____

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : etablissements@landes.fr

landes.fr